



Rothschild & Co Assemblée générale mixte du 20 mai 2021

**Réponses du Gérant aux questions écrites
de Reclaim Finance et des Amis de la Terre France**

1. Renforcer votre politique d'exclusion des géants du charbon

En mai 2020, Rothschild & Co se dotait de sa première politique sur le charbon. Si les seuils d'exclusion sont assez stricts et portent sur toute la chaîne de valeur, les nombreuses lacunes et incertitudes sur le périmètre de leur application pourraient rendre caduc la politique.

Premièrement, la suspension de tout nouvel investissement dans les entreprises très exposées au charbon n'est pas automatique : elle n'est appliquée qu'après une phase d'engagement, dont la durée n'est pas déterminée, et si l'entreprise n'a pas après cette phase d'engagement mis en œuvre une stratégie de sortie du charbon, elle-même non précisée. Il est urgent que vous renforciez votre politique de manière à exclure au plus vite les entreprises dans votre portefeuille qui ne respectent pas vos seuils d'exclusion.

Deuxièmement, en tant que mandat de conseil pour la vente et l'acquisition d'actifs charbon, votre banque d'affaires peut encore accompagner des entreprises qui feraient le choix de vendre leurs actifs charbon plutôt que de les fermer. On dénombre encore plus de 6600 centrales à charbon : la cession d'actifs ne permettra en rien de réduire le nombre de centrales et mines en exploitation. Il est urgent que l'ensemble du groupe s'engage sur la fermeture d'actifs charbon.

Troisièmement, Rothschild & Co n'a toujours pas clarifié les modalités de ses engagements concernant la sortie du charbon. Si vous reconnaissez que les pays de l'OCDE et européens doivent sortir du charbon d'ici 2030 et que les autres doivent en sortir d'ici 2040, vous n'avez pas pris l'engagement d'avoir réduit à zéro votre exposition au secteur à ces dates.

Enfin, votre politique manque de mesures en direction des entreprises en-deçà de vos seuils d'exclusion : vous ne conditionnez pas vos investissements à toutes ces entreprises de votre portefeuille à l'adoption d'un plan de sortie du secteur du charbon comme l'ont fait d'autres banques comme Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole. Si un engagement est nécessaire pour pousser des entreprises à se doter d'une stratégie de sortie du charbon, celle-ci doit concerner toutes les entreprises restantes en portefeuilles, être définie dans le temps et reposée sur une demande précise d'adoption d'un plan progressif de fermeture des actifs afin de ne plus en opérer dans les pays de l'OCDE/EU d'ici 2030 et ailleurs d'ici 2040. Les meilleures pratiques donnent aux entreprises jusqu'à fin 2021 pour adopter un tel plan de sortie.

- a) Vous engagez-vous à exclure les entreprises qui ne respectent pas vos seuils d'exclusion d'ici fin 2021 ?**
- b) Vous engagez-vous à exiger des entreprises de votre portefeuille un plan de sortie du charbon 2030/2040 d'ici fin 2021 et à suspendre tous services financiers aux entreprises qui manqueraient à cette exigence ?**
- c) Vous engagez-vous à réduire à zéro votre exposition au charbon d'ici 2030 pour les pays européens et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde ?**
- d) Vous engagez-vous à exiger que les plans de sortie des entreprises dans votre portefeuille s'engagent à fermer et non céder les actifs charbon ? Vous engagez-vous à cesser tous services financiers permettant la revente d'actifs charbon plutôt que leur fermeture ?**



Réponse du Gérant aux questions (a) à (d)

Nous avons adopté en décembre 2020 une politique d'investissement relative au charbon thermique. Notre démarche consiste à accompagner les émetteurs sur le chemin de la transition vers une économie bas carbone. Engager le dialogue avec les entreprises concernées, pour une période limitée dans le temps, est selon nous une approche efficace pour s'assurer d'une mise en œuvre de la transition en ligne avec les horizons de temps définis à l'échelle internationale (2030 dans les pays européens et de l'OCDE – 2038 en Allemagne, et 2040 dans le reste du monde). Notre politique couvre les entreprises déjà en portefeuille et les nouveaux investissements. En résumé :

Pour les entreprises déjà en portefeuille :

- **Nous engageons un dialogue avec les sociétés impliquées dans des projets de développement et d'expansion** liés à la production, l'exploration, l'exploitation et la transformation de charbon thermique, et à la production d'électricité à partir de cette ressource. Si aucune mesure de sortie du charbon thermique n'est mise en œuvre, Rothschild & Co se désengage de ces sociétés ;
- **Lorsque les sociétés sont directement exposées au charbon thermique** au-delà des seuils définis dans notre politique, nos analystes et équipes d'investissement ayant la plus forte exposition au niveau du Groupe vérifient si la société a mis en œuvre une stratégie de sortie du charbon thermique alignée avec le calendrier que nous avons adopté. Si les informations disponibles sont insuffisantes, nous engageons le dialogue avec la société. Rothschild & Co se désengagera des sociétés qui, à la suite de ce dialogue, ne mettent pas en œuvre une stratégie de sortie du charbon en ligne avec notre propre calendrier.

Pour tout nouvel investissement ou financement :

- Nous ne prêtons plus ni n'investissons plus dans des sociétés impliquées dans des **projets de développement ou d'expansion** de nouvelles mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon. Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises qui dépasseraient les seuils définis dans notre politique et qui n'auraient pas mis en œuvre une stratégie crédible de sortie du charbon ;
- Les équipes d'investissement qui souhaiteraient investir dans de telles sociétés devront **démontrer la crédibilité de la stratégie de sortie** du charbon en place par l'entreprise ciblée.

Cette politique est révisée chaque année, y compris les seuils d'alerte et les périodes d'engagement. Nous vous tiendrons informés des changements éventuellement prévus.

En ce qui concerne notre activité de conseil financier, nos procédures d'entrée en relation et d'approbation des mandats sont rigoureuses, prenant notamment en compte l'intérêt à long terme de nos clients, leur situation propre et dans les régions dans lesquelles ils opèrent, ainsi que l'impact potentiel à long terme d'une transaction sur les questions environnementales et sociétales.

Par ailleurs, nos équipes de conseil financier sont impliquées dans de nombreux mandats en lien direct avec le développement durable. De nombreuses transactions participent à la mise en œuvre des stratégies environnementales de nos clients, pour que leurs modèles d'affaires contribuent à la transition vers une économie bas carbone. De ce point de vue, nous revoyons attentivement la stratégie de diversification de nos nouveaux clients actifs dans le secteur du charbon thermique. Enfin, au cours des dix dernières années, le Groupe a joué un rôle de premier plan dans le financement de projets renouvelables. Un bon exemple est celui de l'éolien offshore, qui est l'un des vecteurs importants de la décarbonation des marchés mondiaux de l'électricité et de la réalisation de l'objectif "net zéro".

2. Cesser tout soutien au développement des hydrocarbures

Vous engager à sortir du charbon ne suffit pas à faire face à l'urgence climatique, c'est sur toutes les énergies fossiles qu'il faut agir. Le Production Gap Report des Nations Unies précise que la production de pétrole et



de gaz doit diminuer respectivement de 4 % et 3 % par an d'ici 2030. Face à cette réalité scientifique, il faut dès aujourd'hui cesser d'explorer et d'ouvrir de nouvelles réserves d'énergies fossiles. A fortiori, il faut également arrêter de construire des infrastructures de transport et de transformation qui pousserait en amont ce développement de nouvelles réserves. De plus, il est urgent de planifier la sortie à terme du pétrole et du gaz. Un recours réaliste aux technologies industrielles et naturelles de capture et stockage du CO2 implique une sortie du pétrole et du gaz au plus tard en 2040 dans les pays européens et de l'OCDE, et au plus tard en 2050 au niveau mondial. Programmer la fermeture progressive et totale des actifs existant, en accompagnant et soutenant les travailleurs et communautés, s'impose.

Malheureusement, notre Scan de la Finance Fossile révèle que le groupe n'a adopté aucune politique sectorielle pétrole et gaz. Votre groupe peut donc continuer à fournir des services et conseils financiers qui soutiennent l'expansion du secteur pétrolier et gazier, et notamment dans les secteurs les plus risqués. Rothschild & Co et sa filiale de gestion d'actifs doivent d'urgence prendre des engagements publics pour stopper leurs soutiens (conseil, services financiers) aux entreprises qui continuent d'explorer et d'ouvrir de nouvelles réserves pétro-gazières.

- e) **Avez-vous prévu de prendre de nouveaux engagements sur le pétrole et le gaz d'ici la fin de l'année 2021 ?**
- f) **Comptez-vous vous engager à conditionner vos services financiers à l'abandon de nouveaux projets d'exploration et de production pétrolière et gazière par vos clients ?**

3. Publier une stratégie de sortie des pétrole et gaz « non conventionnels »

Il est urgent d'agir sur tous les sous-secteurs des pétrole et gaz non conventionnels, qui concentrent l'intégralité des risques ESG (associés à de lourdes violations des droits humains et à de graves impacts sur la santé, l'environnement et la biodiversité), couplés à de forts risques financiers et économiques. Par ailleurs, la majorité de la croissance prévue des hydrocarbures dans le monde dans les années à venir viendra de ces secteurs : alors qu'il nous reste peu de temps pour agir en profondeur et limiter le réchauffement à 1,5 °C, ces secteurs constituent autant une menace qu'une opportunité d'action efficace.

Cette exigence climatique, sociale et environnementale rejoint une demande politique. En octobre 2020, Bruno Le Maire appelait les acteurs de la place de Paris à se doter de stratégies de sortie des pétrole et gaz non conventionnels. En sortir suppose en priorité de cesser tous services financiers qui iraient au développement de ces secteurs : pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux et pétrole lourds, forages en Arctique et en eaux très profondes, de l'extraction aux infrastructures de transport, export, transformation ou stockage.

Malheureusement, notre Scan de la Finance Fossile révèle que le groupe Rothschild n'a adopté aucune politique sectorielle pour réduire ses soutiens à ces secteurs très risqués. Pire, selon notre rapport La Place Financière de Paris au fond du puits, en 2020, la banque comptait parmi les 6 investisseurs français à investir le plus dans le secteur avec 441 millions de dollars d'investissement dans les 75 entreprises qui prévoient la plus forte croissance de leur production de pétrole et gaz de schiste d'ici 2050. La banque a acheté des millions d'actions dans ces entreprises entre janvier 2020 et mars 2020. Et contrairement à ce vous avez affirmé, 40% de ces investissements sont dans des entreprises ayant plus de 50% de leurs réserves d'énergies fossiles dans les gaz et pétrole de schiste.

Dans quelques mois se tiendra la COP 26, le sommet climat le plus important depuis la COP21, qui doit rectifier le tir et accélérer la réponse mondiale face à la crise climatique. Rothschild & Co doit arriver à ce grand rendez-vous international avec des premiers engagements ambitieux sur les énergies fossiles, à commencer par les pétrole et gaz non conventionnels.

Allez-vous publier une stratégie de sortie des pétrole et gaz non conventionnels d'ici 2021 ? Plus précisément :

- g) **Vous engagez-vous à publier une telle stratégie pour tous les secteurs non conventionnels, c'est-à-dire les pétrole et gaz de schiste, issus des sables bitumineux, de forages en Arctique, ou de forages en eaux très profondes ?**



- h) Vous engagez-vous à ce que cette politique couvre les entreprises « expansionnistes » qui développent de nouveaux projets dans les pétrole et gaz non conventionnels ?**
- i) Ainsi, vous engagez-vous à conditionner vos soutiens à l'arrêt par vos clients du développement de nouveaux projets dans l'exploration, l'exploitation, le transport, le stockage, la transformation de pétrole et gaz de schiste, issus des sables bitumineux, de forages en Arctique, ou de forages en eaux très profondes ?**
- j) Vous engagez-vous à adopter un calendrier de retrait précis de ces secteurs, garantissant une sortie totale d'ici 2030 ?**

Réponse du Gérant aux questions (e) à (j)

Rothschild & Co a une exposition limitée aux industries pétrolière et gazière (y compris « non conventionnelles », ces dernières représentant moins de 1% des actifs sous gestion au 31 décembre 2020). Nous investissons en majorité dans des acteurs diversifiés, et nous initiions un dialogue avec ces entreprises pour les accompagner dans le développement de leur contribution à la transition vers une économie bas carbone. Nos équipes d'investissement prennent en compte leur stratégie de développement et l'évolution de leur modèle économique, y compris les risques spécifiques au secteur, dans le cadre de l'évaluation générale de l'entreprise. Nous vous tiendrons informés dans le cas où nous aurions l'intention de publier d'éventuelles politiques sectorielles à l'avenir.

4. Voter contre le plan climat(icide) de Total

En tant qu'investisseur de Total, le groupe Rothschild joue un rôle important dans les orientations prises par la major pétrolière et gazière. L'année dernière, vous aviez soutenu la première résolution climat déposée en France. Cette année, vous avez une nouvelle occasion d'appeler Total à revoir sa stratégie climat du groupe à l'aune des impératifs climatiques. Cette fois-ci, en vous positionnant contre la stratégie climat soumise par l'entreprise aux actionnaires, sur le principe du « Say on Climate ».

Nous vous appelons à voter contre la stratégie "climat" de Total car en l'état, celle-ci n'est ni crédible ni compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, qui exige de réduire rapidement le recours au pétrole et au gaz :

- *Total n'a pas prévu de réduire sa capacité de production d'énergies fossiles, mais au contraire d'augmenter de 30 % sa production de gaz d'ici 2030, tout en maintenant ou diminuant très faiblement celle de pétrole.*
- *En prévoyant de consacrer environ 80 % de ses dépenses d'investissement au pétrole et au gaz en 2030, Total échoue à aligner ses capex avec une trajectoire 1,5 °C.*
- *Non seulement de nombreux projets de Total sont incompatibles avec le budget carbone disponible dans un scénario 1,5°C ou « well below 2°C », mais ils soulèvent aussi pour certains des risques très lourds pour la biodiversité, les droits humains : c'est le cas du méga-oléoduc EACOP (que vous refusez déjà de soutenir) associé à l'ouverture de puits pétroliers Tilenga dans la région des Grands Lacs, ou encore les cinq projets de forage en Arctique.*

L'année dernière, vous reconnaissiez déjà que la stratégie de Total était insuffisante pour aligner l'entreprise sur une trajectoire climatique viable. Cette année, les manquements structurels de sa stratégie persistent et l'absence d'objectif chiffré de réduction de ses émissions de scope 3 et d'indications quant à la part des compensations, du CCS et des NBS dans ses objectifs est source de risques pour vous et les autres investisseurs. Cette année, voter contre la stratégie climat qui vous est présentée de Total est l'unique manière responsable d'encourager l'entreprise à réviser à la hausse ses objectifs climatiques. Total l'a d'ailleurs reconnu publiquement et n'entend pas reconsulter ses actionnaires de manière annuelle sur sa stratégie climat. Total étant présent dans plusieurs secteurs pétroliers et gaziers non conventionnels, vous vous mettriez également en condition de répondre favorablement à l'appel de Bruno Le Maire. A l'inverse, un vote de soutien à la stratégie de Total illustrerait le manque de sincérité de vos engagements climatiques.



(k) Comptez-vous voter contre la stratégie « climat » de Total soumise au vote des actionnaires du groupe en amont de son assemblée générale 2021 ?

Réponse du Gérant à la question (k)

Les décisions de vote sont prises au niveau de l'entité exposée à l'entreprise, conformément à sa philosophie d'investissement. L'entité concernée prendra sa décision sur la stratégie climat de Total dans le calendrier de l'assemblée générale de la société.